

Protection des populations civiles contre la guerre chimique.

La défense passive en Allemagne.

Le cabinet du Reich a promulgué récemment une loi qui rend obligatoire la défense aérienne, non seulement pour tous les Allemands, mais pour les étrangers résidant en Allemagne.

Des pénalités sont prévues pour quiconque se dérobera à cette obligation. Cette loi est motivée par le fait que l'Allemagne peut être exposée, plus que d'autres pays, au danger des attaques aériennes en cas de conflit armé.

De plus, la loi prescrit que tout enseignement relatif aux mesures de protection contre les attaques aériennes, toute publication d'ouvrages ou de films sur ce sujet, sont subordonnés à l'autorisation du ministère de l'air.

D'autre part, une circulaire du ministère des finances de Prusse ordonne à la police des constructions de signaler au *Reichsluftschutzbund*, par l'intermédiaire des groupes de districts, tous les projets de constructions nouvelles ou de reconstruction qui pourraient se prêter à des mesures de protection anti-aérienne.

La défense passive en Angleterre.

Les mesures à prendre en Angleterre en cas d'invasion aérienne ont fait l'objet d'instructions générales pendant le mois de juillet. Ces instructions ont été adressées, sous forme de circulaire, aux diverses municipalités du Royaume, indiquant les devoirs qui incomberaient, en cas d'attaque aérienne, aux autorités locales, aux chefs

Protection contre la guerre chimique.

d'entreprise, aux directeurs d'écoles, aux propriétaires d'immeubles, etc. Cette circulaire sera discutée ensuite dans des conférences qui auront lieu, dans chaque grande ville, entre les municipalités et des représentants de la nouvelle section du ministère de l'intérieur nommée *Air Raid Precautions Department*.

Il n'y aura pas d'exercices spéciaux, ni de « répétitions générales », avec ou sans masques à gaz, et cela pour plusieurs raisons : d'abord, l'opposition très générale qui s'est manifestée en Angleterre contre toute répétition de ce genre ; ensuite, le manque absolu de masques à gaz, car personne ne s'en est procuré ; enfin, l'insuffisance reconnue de tous les abris souterrains existants, en quelque localité que l'on soit, pour recueillir la population civile en cas d'alerte.

* * *

Dans une conférence donnée récemment à la *British Science Guild*, M. J. Davidson Pratt, directeur général et secrétaire de la A. B. C. M., a souligné l'importance de l'éducation de la population civile portant sur les méthodes de défense contre les attaques aérochimiques.

La défense contre la guerre chimique est particulièrement urgente et importante, en dépit de la prohibition inscrite dans le Protocole de Genève, car un pays ayant des forces aériennes bien développées et une puissante industrie chimique, possède tous les moyens pour exécuter une attaque brusquée sur les centres vitaux de ses ennemis.

Une seconde raison, dit-il, découle du fait que le gaz a un effet dévastateur sur le moral d'un peuple ignorant ses propriétés et non instruit quant aux méthodes de protection. Aussi, le manque d'organisation de défense d'un pays contre l'aérochimie pourrait bien inciter un ennemi à l'attaquer avec des moyens chimiques dans le but d'obtenir une victoire éclatante.

CROIX-ROUGE BRITANNIQUE



**Exercices des V. A. D. à Chislehurst.
Arrivée des brancardiers.**



Chargement du gazé sur le brancard.

Protection contre la guerre chimique.

Réduit à ses plus simples éléments, un plan de défense exige avant tout qu'on mette le public hors de portée des gaz en le maintenant dans les abris jusqu'à la fin de l'attaque aérochimique et jusqu'à ce que l'aire contaminée ait été désinfectée. Il conviendra alors de créer des abris et d'organiser des équipes pour la désinfection des régions gazées et pour le traitement de ceux qui auront été exposés aux substances agressives. Mais le succès de ce plan doit dépendre entièrement, cela va sans dire, de l'attitude disciplinée de la population comme cela fut clairement démontré lors de l'entraînement anti-gaz des troupes durant la grande guerre.

L'éducation de la population civile est également essentielle, conclut M. Pratt, afin que celle-ci puisse surmonter les réactions psychologiques qui se produiront certainement lors d'une attaque aérochimique.

Et il est réconfortant de savoir que le Gouvernement reconnaît pleinement le problème à résoudre et agit de façon à en hâter la solution.

* * *

La Croix-Rouge britannique a invité toutes ses sections à s'initier aux mesures de premiers secours en cas de danger aérochimique.

Un manuel a été rédigé qui donne de concises descriptions des agents chimiques utilisés pour la guerre, décrit les symptômes présentés par les victimes et suggère un ensemble de mesures individuelles et collectives de protection.

Les gaz décrits sont plus spécialement les lacrymogènes, les irritants des poumons, les sternutatoires, les vésicants, etc..

Le lieutenant-général sir Harold B. Fawcus, directeur général de la Croix-Rouge britannique, a décidé que les cours d'entraînement qui ont été donnés aux médecins et aux volontaires sur la défense contre les attaques aéro-

Protection contre la guerre chimique.

chimiques feront dorénavant partie des instructions remises à chaque membre de la Croix-Rouge.

D'autre part, une approbation officielle a été donnée par le ministère de l'air au plan préparé par la Croix-Rouge pour l'organisation d'équipes d'ambulanciers de l'air. Des officiers gaziers qualifiés seront adjoints à chaque équipe, dit un arrêté officiel, et seront responsables de leur entraînement.

Au surplus, des exercices de premiers secours ont été effectués récemment à Chislehurst Caves par les équipes V.A.D. de la Branche de Kent, ainsi qu'en témoignent les photographies, publiées dans ce numéro, et que nous devons à l'obligeance de la Croix-Rouge britannique ¹.

La défense passive en Espagne.

La *Feuille officielle* ² publie l'article suivant :

A la suite de l'inauguration officielle d'un poste de secours de la Croix-Rouge, nous avons eu l'occasion de parler avec Don Francisco Chillon, colonel, commandant la brigade de la Croix-Rouge de Madrid, des travaux réalisés par cette institution pour la protection des populations civiles contre les effets de la guerre chimique.

Il nous a paru intéressant de donner un résumé de cette conversation. Voilà ce que nous a dit M. Chillon :

— Les travaux entrepris par la Croix-Rouge espagnole pour la protection des populations contre la guerre chimique ne présuppose en aucune façon que l'Espagne soit directement menacée par la terrible calamité qui, en 1914, a ravagé une grande partie du monde. Ce que la Croix-Rouge entreprend actuellement, n'est rien de plus

¹ Voir aussi *Revue internationale*, décembre 1934, pp. 999-1000.

² Voir *Hoja oficial*, Madrid, 24 juin 1935.